



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 27 mai 2016 à 18h30 en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG (arrivé 19h12), Stéphanie ROUX, Claude FABRE, Henriette COLLET, Thomas BETH, Julien BRENIERE, Claude BLANCHET, Sophie GOURCEAUX, Sonia MARMUGI (arrivée 18h40), Laurence DESLANDES (arrivée 18h40), Norédine FRIH, Eric LIONS, Isabelle PALMARINI, Véronique GENSUL

Membre excusé : Sonia MARMUGI procuration à Stéphanie ROUX (à partir de 19h08)

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

1. Participation Fonds de solidarité pour le logement
2. Demande de subvention rénovation tableau
3. Création poste adjoint technique 2ème classe
4. Annulation délibération taxe de séjour
5. Plan de financement schéma directeur
6. Projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes «Autour du lac de Serre-Ponçon»
7. DM 1 section investissement budget principal
8. DM 2 section investissement budget principal
9. DM 1 section investissement budget eau
10. Réfection des passerelles sur le Couleau
11. Convention pour l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires
12. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 1^{er} avril 2016
adopté à 11 voix pour et 1 abstention

La séance ouvre à 18h40.

Arrivée de Laurence Deslandes et Sonia Marmugi.

1. Participation Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation de la commune de Châteauroux-les-Alpes, au FSL « Fond de Solidarité pour le Logement » géré par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, d'un montant de 454,80 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

2. Demande de subvention rénovation tableau

Monsieur le Maire explique que la commune, grâce au soutien technique et scientifique des services de la DRAC, s'engage dans une campagne de restauration du mobilier de l'église Saint-Marcellin. Des devis ont été sollicités et la demande de subvention doit être déposée rapidement auprès des différents services.

Le tableau à restaurer en 2016 est « le baptême du Christ »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

3. Création poste adjoint technique 2ème classe

Suite au changement de filière d'un agent il convient de créer le poste nécessaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

4. Annulation délibération taxe de séjour

Suite au vote de la taxe de séjour le 4 mars 2016, la commune a reçu un courrier du contrôle de légalité de la préfecture demandant l'annulation de cette délibération.

La loi de finances 2016 a introduit une date limite d'adoption des délibérations à ce sujet. Elle doit être prise avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année qui suit. La délibération du 4 mars est annulée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

5. Plan de financement schéma directeur

Délibération qui annule et remplace la délibération prise le 1^{er} avril 2016 concernant un dossier de demande de subvention dans le cadre du dossier de réalisation du schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune. Ce dossier est géré en partenariat avec l'Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes (IT 05) avec laquelle la commune adhère.

Le plan de financement change et la commune va déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du département également.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

6. Projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes «Autour du lac de Serre-Ponçon»

La commune a reçu le 15 avril 2016 l'arrêté préfectoral n°2016-095-6 du 4 avril 2016 arrêtant le projet de périmètre de la communauté de communes « Autour du lac de Serre-Ponçon » regroupant les périmètres des actuelles communautés de communes du Savinois Serre-Ponçon et de l'Embrunais et les communes de Chorges et de Pontis. Le conseil municipal doit donner un avis sur l'arrêté préfectoral de périmètre susvisé, dans un délai de 75 jours après sa notification.

La commune donne un avis favorable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

7. DM 1 section investissement budget principal

Il s'agit d'une décision modificative en investissement sur le budget principal afin de faire un virement de crédit d'une opération à l'autre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

8. DM 2 section investissement budget principal

Décision modificative d'ajout de crédit. Il s'agit d'une écriture budgétaire pour transférer les frais d'études, effectués en vue d'investissement, à un compte d'immobilisation afin de récupérer la FCTVA dans 2 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

9. DM 1 section investissement budget eau

Décision modificative d'ajout de crédit. Il s'agit d'une écriture budgétaire pour transférer les frais d'études, effectués en vue d'investissement, à un compte d'immobilisation afin de récupérer la FCTVA dans 2 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

10. Réfection des passerelles sur le Couleau

La commune de St Clément sur Durance demande l'autorisation de faire une boucle qui passe par Châteauroux les Alpes en passant par les passerelles du Pont de l'amitié et du Pont de Pré du Play.

La commune donne son accord à ce passage et prévoit également, avec l'aide financière et technique de la Communauté de Communes de l'Embrunais, la Communauté de Communes de Guillestre, la commune de St Clément, de rénover la passerelle du Pont de l'Amitié.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

Départ Sonia Marmugi 19h07.

11. Convention pour l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires

Arrivée de Xavier Long 19h12.

Convention qui a pour objet de définir les modalités d'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires durant leurs interventions.

Cette convention est établie afin de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires dans le département des Hautes Alpes, ceux-ci assurant 90 % du temps opérationnel. Ce dispositif doit leur permettre, au préalable, de pouvoir se déclarer plus facilement disponible durant les plages horaires du midi et/ou lors de l'accueil périscolaire ce qui leur permettra de concilier leur engagement citoyen et leur vie familiale.

Dans le cadre de cet engagement citoyen du sapeur-pompier volontaire, la commune de Châteauroux les Alpes et le SIVU « Les Loulou's » s'engagent à prendre en charge tous les frais liés à l'accueil des enfants, garderie ou restauration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

12. Questions diverses

- La commune va démarrer l'opération de récupération des concessions dans les cimetières de St Irénée et de St Marcellin, 54 concessions pourraient être récupérées.
- La signalisation du parc national des Ecrins va être améliorée.
- Discussion sur l'accès au chemin du Distroit : faut-il maintenir l'arrêté municipal de 2010 d'interdiction au sentier qui est dangereux. La décision est de le maintenir.
- Une réunion publique sur l'avenir du service de l'eau dans la commune est prévue le jeudi 9 juin à 18h30 à la salle du conseil de la mairie.
- Recensement INSEE : le prochain recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il s'agit de nommer un coordonnateur communal. Claude FABRE s'est proposé pour assurer cette mission.
- Captage St Marcellin, les travaux ont été réalisés la seconde quinzaine de mai. La source de la Sagne est désormais abandonnée.
- La commune a reçu un e-mail de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) concernant les travaux des lignes THT. En effet, le tracé passe sur le captage du Goutail ce qui est formellement interdit dans l'arrêté préfectoral 2002-337-5 du 03/12/2002. Il précise qu'il faut bien faire respecter cet arrêté. L'information a été transmise à la préfecture.
- L'ARS nous demande également de protéger en surface des réservoirs, avec une interdiction de faire pâturer les bêtes dans les zones concernées.
- Problème de la route de la cascade qui est en mauvais état et des 5 ponts qu'il faudra rénover.
- Assainissement au poste de relève à St Roch, branchement à l'eau potable donc une taxe de raccordement et une taxe annuelle va être facturée à VEOLIA.
- Les documents du Plan de Prévention des Risques sont en mairie. Il s'agit de vérifier si les observations données ont bien été prises en compte.
- La mairie a eu une demande de terrain pour faire un circuit de kart.
- Demande de subvention pour la création d'un commerce. les dossiers sont complets. La commune espère recevoir l'arrêté de subvention en juillet pour le FNADT.
- PLU : le cabinet Chado de Gap a été retenu. Une première réunion publique aura lieu le jeudi 27 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à **19h55**

**Le Maire,
J-M BARRAL**

